



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 120415

Texte de la question

Mme Élisabeth Guigou souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la reconnaissance universitaire de la formation initiale des sages-femmes. La formation de sage-femme se décline en une première année commune aux étudiants en médecine et odontologie (PCEM1), suivie de quatre années au sein des écoles de sages-femmes sanctionnées par un diplôme d'État basé sur la rédaction d'un mémoire de recherche et un examen théorique et clinique. Ces écoles sont en convention avec les UFR de médecine. Ce rattachement permet la délivrance de leur diplôme d'exercice. Les sages-femmes estiment que les conventions sont peu fiables, partielles et différentes d'une école à l'autre, et souhaitent être intégrées totalement aux universités. Leur demande porte également sur la reconnaissance universitaire nationale et européenne de leurs cinq années de formation par la délivrance du diplôme national de master en concomitance avec le diplôme d'État. Elle demande quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre afin que la reconnaissance et la valorisation du métier de sage-femme soient pleinement reconnues et de lui communiquer ses intentions à cet égard.

Données clés

Auteur : [Mme Élisabeth Guigou](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120415

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2565